

Encourager la participation : pousser les jeunes à modeler leur société

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse occupe une place de choix pour promouvoir la participation démocratique des enfants et des adolescent·e·s au niveau communal.

Comment promouvoir cette voie ?

Texte : Amélie Sterchi et Tobias Bauer, directeur·trice·s du projet Promotion de l'enfance et de la jeunesse auprès de l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ)

L'animation socioculturelle : une approche aux mille facettes

L'animation socioculturelle s'adapte avec souplesse aux contextes économiques, culturels, sociaux et politiques spécifiques. Celle-ci se différencie des autres domaines d'activité du travail social (éducation sociale et travail social), notamment par la participation volontaire du groupe cible et une approche axée sur les ressources. L'animation socioculturelle ne se concentre pas sur la résolution de problèmes : sa mission consiste plutôt à renforcer les capacités des individus et

Leur travail consiste à initier des projets sociaux, culturels et de loisirs et à mobiliser les ressources nécessaires à leur réalisation pour répondre à des besoins sociaux et garantir des droits. Ce travail permet de consolider les processus démocratiques et de créer des espaces où les personnes peuvent amener leurs idées et travailler ensemble à leur réalisation.

« Les animateur·trice·s socioculturel·le·s promeuvent la participation inclusive, en travaillant activement à réunir des personnes de différentes générations, identités sexuelles, origines socioculturelles et conditions sociales. »

des groupes à s'organiser par elleux-mêmes. Ceci, en déployant des méthodes créatives, dans des locaux qui leur appartiennent ou dans l'espace public.

Les animateur·trice·s socioculturel·le·s promeuvent la participation inclusive, en travaillant activement à réunir des personnes de différentes générations, identités sexuelles, origines socioculturelles et conditions sociales. Iels disposent pour cela d'une grande variété de méthodes participatives.

Le potentiel de la participation pour les enfants et les jeunes

L'Association faîtière pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) s'appuie sur les principes que nous venons d'énoncer pour définir sa stratégie. Elle applique depuis toujours les principes fondamentaux de l'accès à bas seuil, du volontariat et de la participation, qui sont également décrits dans le document de référence de l'AFAJ. Cette approche participative agit à différents niveaux sur le groupe cible des enfants et adolescent·e·s.

Développement personnel et collectif : participer à des projets permet aux jeunes d'avoir plus d'estime de soi et une meilleure appréciation de leurs compétences, en plus d'élargir leur cercle social. Iels apprennent qu'iels peuvent changer concrètement des choses dans leur environnement, ce qui les fait gagner en confiance et stimule leur esprit d'initiative.

Intégration dans la société : chaque participant·e apporte sa contribution à la communauté et est reconnu·e comme un·e membre important·e au sein du groupe. Cela renforce la cohésion sociale et stimule le dialogue interculturel entre les enfants et les jeunes de différents horizons. La participation devient ainsi un instrument pour plus de tolérance et d'inclusion.

Moteur de changement : la participation donne en particulier une voix aux groupes marginalisés d'enfants et d'adolescent·e·s. Elle leur donne la possibilité de présenter leur point de vue dans le discours public et d'influer sur les prises de décision politiques locales. Les enfants et les adolescent·e·s sont considéré·e·s comme des partenaires actif·ve·s dans la conception de l'avenir.



© DOT/AFAJ/ASAG, David Bitelli

Comment l'animation socioculturelle encourage-t-elle la participation ?

Compétences spécialisées : les animateur·trice·s socioculturel·le·s disposent de qualités essentielles que sont l'écoute, la sensibilité vis-à-vis des besoins individuels, et la dynamique au sein des groupes. Ils maîtrisent la gestion de projets et l'organisation, et transmettent ces compétences aux jeunes pour les encourager dans leurs efforts. La publication « Qualification de base des professionnel·le·s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en milieu ouvert. Normes pour les employeur·euse·s et les organismes responsables » de l'AFAJ¹ aide les centres d'animation socioculturelle à contrôler le niveau de formation de leurs collaborateur·trice·s. Dans un souci de développement continu, elle conseille sur les aspects à prendre en compte lors de la qualification et de la requalification des professionnel·le·s.

Espaces protégés : les lieux d'accueil pour jeunes et les offres similaires destinées à encourager les activités jeunesse créent des espaces davantage protégés (safe space), au sein desquels les jeunes peuvent s'épanouir librement et développer leur créativité sans s'exposer au jugement d'autrui. Ces lieux accueillent également les échanges informels, la spontanéité et les processus créatifs.

Valeurs cardinales : le respect, l'ouverture d'esprit et l'égalité des droits sont les valeurs fondamentales de la participation. Dans les projets fondés sur ces valeurs, chaque voix compte. La pertinence des idées est étudiée indépendamment

de l'âge, de l'identité sexuelle ou du statut social des personnes qui les proposent.

Réseautage : un réseau solide est un autre élément-clé de la promotion de la participation. Les animateur·trice·s socioculturel·le·s entretiennent activement leurs relations avec différent·e·s acteur·trice·s – personnel enseignant, décideur·euse·s politiques, organisations locales ou autres partenaires pertinent·e·s. Ce réseau permet de mobiliser des ressources, de développer des projets ensemble et de stimuler les échanges entre différentes catégories de la population. Grâce à une collaboration étroite, les revendications des jeunes gagnent en visibilité et sont mieux intégrées dans les processus sociétaux et politiques.

L'affiche « La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle » de l'AFAJ² donne des conseils aux autorités communales qui souhaitent créer un « poste coordination de la politique enfance-jeunesse ». L'affiche montre quelles tâches un tel poste peut assumer et la place qu'il devrait occuper dans la commune pour garantir une politique durable de l'enfance et de la jeunesse.

Reconnaître l'expertise de la jeune génération

Dans le contexte de l'animation socioculturelle, les enfants et les adolescent·e·s sont considéré·e·s comme des expert·e·s de leur situation de vie. Les animateur·trice·s socioculturel·le·s travaillent en étroite collaboration avec les jeunes et assu-



ment un rôle de médiation, en relayant leurs besoins aux politiques publiques. Leur objectif est de faire en sorte que les revendications des enfants et des adolescent-e-s soient entendues et prises en compte par la société. Dans le même temps, iels facilitent le dialogue entre les jeunes et la politique pour contribuer à une compréhension commune. L'aménagement du territoire a également un effet direct sur le cadre de vie. Lorsqu'il est question d'aménager des places de village, des cours d'école, des parcs ou de nouvelles pistes cyclables, les enfants et les adolescent-e-s sont directement concerné-e-s. Leur participation dans ces processus a des effets multiples et déterminants.

Encouragement à l'autonomie et à la responsabilisation : l'animation socioculturelle promeut la participation active des enfants et des jeunes dans la planification de projets, ce qui leur permet de reconnaître la valeur de ce qu'ils apportent et de se sentir responsables des espaces qu'ils ont contribué à concevoir.

Un espace public de meilleure qualité : les idées novatrices des enfants et des adolescent-e-s permettent de mieux adapter l'espace public aux besoins de la collectivité et de garantir qu'il sera utilisé durablement.

Amélioration de la qualité de vie : les projets participatifs stimulent le dialogue entre les générations, renforcent la cohésion sociale et rendent l'espace public plus vivant et plus agréable pour chacun-e.

L'affiche « Participation des enfants et des jeunes à l'aménagement de l'espace public » de l'AFAJ³ montre l'expertise et le réseau que l'animation socioculturelle peut apporter à l'aménagement du territoire. Elle présente les avantages et l'intérêt d'intégrer l'animation socioculturelle dans les projets d'urbanisme.

Exemple d'un projet de participation : Participlace

Une enquête menée par l'AFAJ auprès de ses membres montre que les enfants et les adolescent-e-s sont rarement impliqué-e-s dans les processus d'aménagement des autorités communales bien qu'ils investissent beaucoup l'espace pu-

blic. Les communes font également rarement appel aux animateur-trice-s socioculturel-le-s pour connaître les souhaits de leur groupe cible ou pour les impliquer. D'après l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant qu'a signée la Suisse, l'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant. Pour remédier à cette situation, l'AFAJ a conçu, en collaboration avec SpielRaum et la Haute école spécialisée de la Suisse orientale (OST), le projet « Participlace ». Dans le cadre de celui-ci, les animateur-trice-s socioculturel-le-s de six communes-pilotes ont suivi une formation pour connaître les bases de l'aménagement du territoire et les méthodes de participation. Parallèlement à cela, iels ont été accompagné-e-s par un-e coach-e dans un projet d'aménagement concret au sein de leur commune. Cela a permis d'aboutir à une formation révisée qui est aujourd'hui proposée aux animateur-trice-s socioculturel-le-s dans différents cantons de Suisse. Grâce à cette formation, nombre d'entre elleux deviennent des acteur-trice-s centraux-ales du processus démocratique de leurs communes et renforcent le sentiment d'appartenance de la communauté.

Conclusion

L'animation socioculturelle joue un rôle décisif dans l'intégration de toutes les catégories de la population – en particulier les enfants et les adolescent-e-s – dans les processus démocratiques. La participation n'améliore pas seulement la qualité de l'espace public, elle contribue aussi à une société plus durable, dans laquelle les enfants et les adolescent-e-s contribuent activement à modeler leur environnement. •

A propos du AFAJ

L'Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) renforce et promeut, en collaboration avec ses membres en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein, les institutions qui mettent en œuvre la promotion des enfants et des jeunes au niveau local.

• doj.ch/fr

Notes

1. AFAJ, Qualification de base des professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en milieu ouvert. Normes pour les employeur-euse-s et les organismes responsables, doj.ch/connaissances/Publications
2. AFAJ, La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle », doj.ch/connaissances/Publications
3. AFAJ, Affiche « Participation des enfants et des jeunes à l'aménagement de l'espace public », doj.ch/connaissances/Publications